

L'APPEL

Nov Déc
94
Prix 200 F
N° 000

Bimestriel Islamique de Formation et d'Information Générales

“ Que tous ceux qui m'écoutent transmettent le message à d'autres etc ceux-là à d'autres encore ; et que les derniers puissent le comprendre mieux que ceux qui m'écoutent directement” (Hadith)

PLANNING FAMILIAL

*Point de vue
de l'Islam*

Pages 4 - 5

KENYA 96

QUELLES CHANCES POUR LES ETALONS ?

Page 3

FOULARD ISLAMIQUE

Signe ostentatoire ?

Pages 7 - 9



LIBERIA

LA DERNIERE CARTOUCHE DE TAYLOR

Page 1

EDITO

Un journal n'est jamais de trop

Lorsqu'un journal voit le jour, on se pose la question de savoir le pourquoi de ce dernier et de ce qu'il traite.

L'Appel est né parce qu'il y avait un terrain en friche, et comme tout terrain en friche, vous conviendrez avec nous, qu'il faut le défricher.

L'Appel est un appel à une démocratie à l'image de notre peuple.

L'Appel est un appel à la défense de la liberté d'expression par des moyens non violents.

L'Appel est un appel à la justice et à la tolérance de toute nature.

L'Appel est un appel aux valeurs morales: la vérité, le bien, le travail; le travail honnête et bien fait peut nous arracher au sous-développement et à la pauvreté. C'est l'abandon de ces valeurs morales qui est la cause du drame que vit l'Afrique.

L'Appel est un appel contre la diffamation et le blasphème.

L'Appel est un journal de formation et d'information. Il n'y a de plus dangereuse personne qu'une personne mal formée et mal informée. Le Ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration disait en substance, lors d'une conférence de presse, qu'on a beau changé le système des concours, si l'individu veut, il y aura fraude... Cet "individu" n'a pas besoin que des connaissances livresques, techniques ou syndicalistes, mais aussi de la formation de sa conscience. On ne vit pas seulement que de la science. La science sans la conscience est négative.

L'Appel est un appel pour sortir de la léthargie et de la catalepsie. Nous devons abandonner et emmener les autres à abandonner la politique du chien crevé au fil de l'eau!

L'Appel se veut un journal source où les lecteurs pourront vérifier les préjugés et des connaissances apprises par oui-dire.

Le public peut être sûr d'une chose, nous essayerons d'être objectif et intègre dans nos propos.

L'Appel est pour tous, par conséquent il ne pourrait être contre tous, contre la vérité. Le journal compte donc sur votre soutien inconditionnel.

Dans ce premier numéro, l'Appel traite des thèmes comme la contraception (Islam et contraception); du voile et autres. Les jeux formateurs et distrayants ne sont pas en reste pour le grand bonheur des lecteurs.

Au moment de parcourir ce premier numéro, nous ne pouvons que vous souhaiter une bonne lecture.

Le Directeur de Publication

ABONNEMENT

ABONNEMENTS ANNUELS

Simple -

Burkina Faso : 1 500 F

Afrique de l'Ouest : 2 000 F

Autres pays : 3 000 F

Soutien : 3 000 FCFA ou plus

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom et Prénoms:

Adresse complète:

Ville:

Pays

Type d'abonnement :

simple

soutien

Mode de paiement :

Espèce

Mandat

Montant :

1500

2000

3000 autres

A retourner à : L'Appel 01 BP 5716 Ouagadougou
01 Tél.: (226) 30-00-63.
BURKINA FASO.

TARIFS PUBLICITAIRES

1 page : 75 000 FCFA

1/2 page : 40 000 FCFA

1/4 page : 20 000 FCFA

1/8 page : 10 000 FCFA

1 page publi-reportage : 100 000 FCFA

**L'APPEL, C'EST DES TARIFS
ETUDIÉS POUR VOS
ANNONCES**

Tél.: 30-00-63

01 BP 5716 Ouagadougou 01.

BURKINA LES ETALONS ARRIVENT !

Si l'histoire du football burkinabè nous était contée, la courbe monterait d'un cran autour des années 78-80, une rare et lointaine époque où le football du "pays des hommes intègres" rivalisait avec les grandes équipes.

Depuis, c'est la traversée du désert. Mais aujourd'hui les Etalons semblent avoir retrouvé une seconde jeunesse. Avec renard tacticien à la tête de la sélection nationale, les Etalons refont petit à petit surface dans le gotha africain. Gros plan sur ce reveil.

Depuis Accra 78, on n'avait plus revu les Etalons au plus haut niveau. C'était la génération des Sidiki Diarra, Nignan, Hien, Compaoré etc.

Les Tournois du C-SSA et de la révolution demeuraient les seules occasions d'expressions de l'équipe nationale.

Aujourd'hui le football burkinabè à travers les Etalons renait de ses cendres. Aussitôt formée, l'équipe fédérale du lieutenant-colonel Mohamed Souley (aujourd'hui ministre) est allée repêcher sur les bords de la lagune ébrié Idrissa Traoré dit (Saboteur)

On sait l'homme soucieux de la rigueur et de la discipline. Il a lancé dans le bain en Côte d'Ivoire, des joueurs comme Fallet Vilasco, Ahmed Ouattara, Koné Ibrahim, Bassolé Michel, tous internationaux aujourd'hui.

Objectif de la fédération : la qualification pour Kenya 96.

Dès sa prise de fonction en décembre 92, Saboteur s'est attelé à avoir une formation type.

Il a fait un amalgame de vieux

briscards comme M'Bemba Touré, Kadéba et de jeunes loups aux dents longues que sont Ousmane Sanou, Ibrahim Traoré, Ibrahim Diarra, Urbain Bationo, Nana

Les pros Burkinabès

- Aboubacar Fofana (Maroc)
- Sanou Dieudonné (Maroc)
- Kassoum Ouédraogo (Allemagne)
- Tahirou Bangré (France)
- Sidi Napon (France)
- Ibrahim Diarra (Sultanat d'Oman)
- Ibrahim Togola (Mali)
- Moussa Dagnon (Côte d'Ivoire)
- Joël Gnimassou (Belgique)
- Edouard Gnimassou (Belgique)
- Daouda Sanou (belgique)
- Ousmane Sanou

Cheick Atick

Alain, Guira Yabré et autres.

Le premier test de Saboteur fut le tournoi black stars à Libreville fin décembre 92 où les Etalons remportèrent le trophée. Depuis lors, le dé clic psychologique est présent chez bon nombre de Burkinabè. Ils espèrent fermement en la qualification pour Kenya 96.

Tout ne semble pas marcher à merveille dans la formation de Saboteur.

Primo, hormis Ibrahim Diarra et Mevi Williams, il ne dispose pas de talentueux professionnels.

Secondo, le renouvellement sans cesse de l'effectif ne permet pas

d'huiler les automatismes et de créer un fond de jeu.

Tertio, l'inexpérience de la plupart des jeunes sélectionnés. Ils ne sont pas rompus aux joûtes de gros calibres. Le retour des vieux briscards : M'Bemba et Kadéba pourrait apporter un plus à la sélection nationale.

The last but not the least, l'absence d'un véritable meneur de jeu au sein des étalons. Les jeunes pressentis à ce poste n'ont pas l'étoffe d'un patron.

Malgré les insuffisances, le Burkina vit d'espoir quant à une éventuelle qualification.

Aurélés de leur victoire sur le Maroc (2-1) les Etalons ont désormais le vent en poupe. Leurs prochaines confrontations avec la Côte d'Ivoire (23 janvier) et le Maroc (9

Saboteur parle

L'appel : En prenant les Etalons quels objectifs vous vous êtes assignés ?

I.T.S. : Ce sont les objectifs fixés par le ministère et la fédération ; à savoir la formation et la qualification pour CAN 96

L'Appel : Kenya 96, comment évaluez-vous vos chances de qualification ?

I.T.S. : Pour le moment, il est dur de se prononcer.

Le coup est jouable, il suffit de se préparer et d'y croire.

Dans ce genre de compétitions, il faut avoir une certaine ambition et le dépassement de soi-même. Mais prudence !

Rien n'est mathématique en football.

avril), si elles sont bien négociées, leur ouvriront la porte du rêve : Kenya 96. Seize (16) ans après Accra 78.

Cheick Atick

PLANNING FAMILIAL POINT DE VUE DE L'ISLAM

Le monde compte aujourd'hui un peu plus de 5 milliards d'habitants et la croissance démographique est telle que la population mondiale augmente chaque année d'environ 90 millions. Cette croissance rapide de la population mondiale donne un caractère d'urgence au problème de la régulation des naissances que les autorités sanitaires s'accordent à considérer comme un moyen rationnel et pratique pour venir à bout du déséquilibre entre les effectifs humains et les ressources indispensables à leur survie.

Que dit l'islam de la planification des naissances? de l'usage des contraceptifs? C'est à ces préoccupations que le présent dossier tente de répondre.

La législation islamique et la régulation des naissances

La procréation constitue à priori une richesse pour l'espèce adamique dans la mesure où, c'est à travers elle que l'humanité se perpétue. L'islam, fort conscient de l'importance de la donnée démographique dans tout processus de développement d'une part, et soucieux d'autre part de la protection de la vie, a proscrit l'infanticide. Le coran est venu à la rescousse de cette pratique qui s'évissait chez certains peuples de la péninsule arabique en ces termes : "Ne tuez pas vos enfants pour une pénurie de vivre. La nourriture, nous l'attribuons à vous, tout comme à eux". 6/151.

La législation islamique laisse ainsi entrevoir que les vrais problèmes de population s'originent beaucoup plus dans la mauvaise répartition des richesses et l'absence de justice sociale, que dans une démographie galopante. Des études montrent d'ailleurs que 7/8 des richesses de l'humanité sont entre les mains des pays développés qui ne représentent pourtant que 1/5 de la population mondiale. Le manque de solidarité entre les hommes et le maintien des échanges inégaux entre le Nord et le Sud expliquent donc en partie, l'inadéquation entre le niveau de la population humaine et les moyens dont elle dispose pour s'épanouir. Pendant que les Etats-Unis limitent leur production de blé et que les frigorifiques de l'Europe ne peuvent plus contenir leurs excédents de viande et de beurre, dans le reste du monde, plus d'une centaine de millions d'êtres humains meurent de faim ou de malnutrition.

C'est sans doute, devant de tels constats que Francis More et Joseph Collins, deux chercheurs anti-malthu-



"il n'est pas d'être vivant sur terre dont la nourriture n'incombe à Dieu" (11/6) coran

siens démontrent qu'ils n'existent pas au monde un pays dont les ressources alimentaires soient inférieures à ses besoins, mais qu'il peut y avoir une mauvaise répartition, une mauvaise utilisation ou une sous-exploitation de ces ressources. XIV siècle avant, le coran faisant remarquer "qu'il n'est pas d'être vivant sur terre dont la nourriture n'incombe à Dieu" (11/6).

L'islam encourage les nombreuses naissances à travers une exhortation au mariage. "Epousez les femmes amoureuses et prolifiques, car l'importance de votre nombre fera ma fierté devant les nations au jour de la résurrection". Ce hadith exhorte certes à procréer, mais il insiste en outre sur la nécessité pour les géniteurs d'assurer à leurs enfants un encadrement adéquat et une éduca-

tion morale, spirituelle et physique. De peur de réussir un tel encadrement et parfois, pour des raisons d'ordre sanitaire, certains compagnons du prophète avaient recours au coït interrompu et à l'allaitement pour éviter d'avoir un nombre excessif d'enfants. Sur cette base estiment certains docteurs de la loi, l'islam laisse au musulman la liberté de planifier les naissances s'il y a des raisons logiques et des nécessités évidentes et importantes.

Conditions du planning familial

La législation islamique prend en compte la contraception et le planning des naissances dès lors que ces pratiques sont librement consenties par le couple et qu'elles s'avèrent nécessaires.

L'une des premières nécessités qui permet la régulation des naissances est la crainte, pour la vie ou la santé de la mère. Lorsque des considérations légales et sanitaires prévalent et dès lors qu'un médecin confirme que la grossesse ou l'accouchement comporte un danger

mortel pour la mère, le contrôle de la fécondité devient un impératif. "Ne vous jetez pas vous-même dans votre perte" avertit le coran.

La deuxième nécessité admise par la législation islamique est la crainte pour le nourrisson, d'une nouvelle grossesse ou d'un nouvel enfant. L'islam accorde une place de choix à la protection du nourrisson. C'est sans doute ce qui l'amène à prôner un allaitement complet de deux ans pour chaque enfant, ce qui de l'avis des spécialistes constitue une forme de régulation des naissances.

Il y a aussi la crainte pour les enfants de voir leur santé se détériorer et leur éducation prendre un coup. L'enfant selon la loi musulmane doit être vêtu, logé, soigné et éduqué convenablement. L'éducation islamique est complète. Elle englobe la formation spiri-

tuelle, intellectuelle, morale, sexuelle et physique, et met l'enfant à l'abri de tout préjudice psychologique, mental ou moral. L'importance de la donne éducationnelle est telle que le couple est autorisé à faire le planning familial si les moyens économiques font réellement défaut au point de perturber l'encadrement correct des enfants et de créer du désordre dans la famille. Ce point de vue s'origine dans les mises en garde du coran et de la sunna sur la responsabilité des parents vis-à-vis des enfants ; "Oh vous qui avez cru ! Mettez-vous, vous et les vôtres, à l'abri d'un feu ayant pour combustible les humains et la pierre". Le prophète disait : "chacun est un berger et rendra compte de sa bergerie".

La jurisprudence islamique, n'admet donc la planification des naissances et l'usage de méthodes contraceptives que dans des cas de nécessité majeure.

Moyens de régulation des naissances

Deux types de moyens sont généralement utilisés. La contraception et l'avortement.

La contraception se définit comme l'infécondité volontaire obtenue par l'emploi de méthodes susceptibles d'inhiber la fécondation de façon transitoire et immédiatement réversible. Elle se distingue de la stérilisation qui se fait par castration ou par ligature des trompes utérines ou des canaux déférents et qui supprime la fécondité de façon définitive. Les principales méthodes contraceptives sont :

- Les méthodes traditionnelles : abstinence; coït interrompu (AZL); allaitement; douche vaginale; pierre taillée; etc.

- Les méthodes modernes: contraceptifs hormonaux; spermicides chimiques; dispositif intra utérin (DIU ou stérilet); préservatifs masculins et féminins;...

- Les méthodes naturelles: température; glaive cervicale; calendrier, allaitement;...

L'avortement est l'interruption de la grossesse avant la viabilité du fœtus. L'avortement est dit :

- Spontané lorsqu'il intervient de lui-même;

- Provoqué lorsqu'il intervient suite à une manœuvre volontaire.

L'avortement provoqué est qualifié de clandestin lorsqu'il est fait illégalement et sans nécessité médicale. Il est "thérapeutique" lorsqu'il intervient pour sauvegarder la vie de la mère; "préventif de Hervé" lorsqu'il sert à supprimer un fœtus issu d'un rapport incestueux et "Eugénique" lorsqu'il concerne un fœtus portant une tare.

Méthodes admises par la législation islamique

Si l'islam autorise la régulation des naissances pour des raisons évidentes, il n'admet pas pour autant toutes les méthodes.

Le premier type de méthode que la législation islamique ne saurait admettre comme méthode de planning familial est l'avortement qui a pour finalité de supprimer une vie déjà constituée; ce que le coran interdit formellement. "Ne tuez pas vos enfants... leur assassinat est une faute énorme" 17/31. Dans la même logique, la jurisprudence proscrit l'usage de tout autre moyen contraceptif qui intervient après la fécondation pour inhiber le fœtus. L'interdiction est toutefois levée dans des cas de nécessité extrême. Ainsi, l'avortement (thérapeutique) devient légitime:

- Lorsque des raisons légales et sanitaires sont évoquées par un médecin;
- Lorsque le fœtus est sans vie et
- Lorsqu'il s'agit de venir à la rescousse d'une mère en danger de mort.

La jurisprudence islamique a un principe essentiel qui stipule que "toute chose dont la nocivité est plus grande que l'utilité est interdite". Sur cette base, l'usage de tout moyen contraceptif présentant des cas de nocivité ou des effets secondaires graves confirmés par avis médical est prohibé.

La stérilisation qui s'effectue par castration ou ligature des trompes, supprime la fécondité de façon définitive et dénature par là-même, la création de Dieu ; ce qui n'est pas admis par l'islam. En dehors donc des cas de nécessité majeure, la stérilisation et le dispositif intra-utérin ne peuvent être acceptés même s'ils connaissent un taux de succès élevé.

Les méthodes contraceptives qui empêchent la rencontre entre les spermatozoïdes et les ovaires (condoms et autres barrières) et qui ne sont pas nocives pour le couple sont généralement tolérées par l'islam.

Les contraceptifs qui restent sans risque demeurent pour l'essentiel, le coït interrompu (AZL); l'organisation de la cohabitation, l'allaitement, la méthode du calendrier et de la température. Toutefois le seul inconvénient lié à leur usage est le caractère élevé de leur taux d'échecs. Le coït interrompu dont la pratique a été tolérée par le prophète, doit requérir l'avis de la femme dans la mesure où, il peut entraîner des frustrations et des effets psychologiques néfastes.

Quant à l'usage des contraceptifs hormonaux et chimiques il doit requérir l'avis favorable d'un spécialiste (médecin) pour mettre le couple à l'abri d'éventuels cas de nocivité.

La planification des naissances est, avant tout, l'affaire du couple. Celui-ci se doit donc, dans le choix des méthodes contraceptives, de prendre en compte un certain nombre d'exigences dont, entre autres : le respect de l'harmonie sexuelle, la prise en compte des impératifs moraux, légaux et religieux et la prise en compte des éventuels conséquences que l'usage de la méthode pourrait avoir sur les plans physique, moral et psychologique.

La pratique de la planification des naissances peut apporter des avantages notables sur les plans de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la qualité de la vie tant pour les mères, pour les enfants, que pour les familles.

Cependant, si rien n'est fait pour lutter contre les pires aspects de la pauvreté, l'injustice sociale, la corruption généralisée, le chômage, le manque de solidarité et la mauvaise répartition des ressources, l'humanité s'enlisera davantage dans des divisions sociales, des bouleversements économiques et des troubles politiques, même si l'on imprime un rythme nouveau à la croissance démographique.

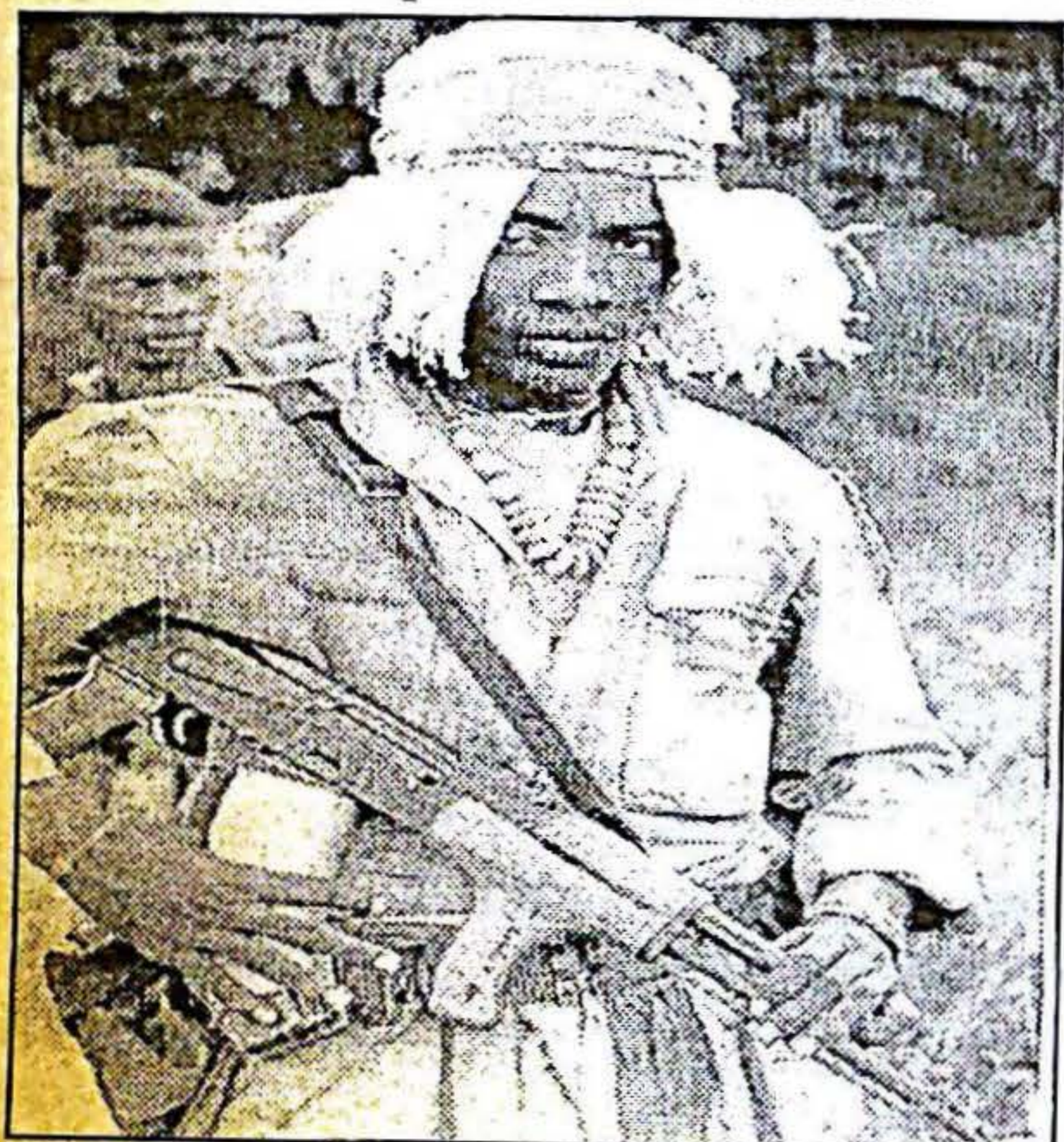
Sharif Souley

LIBERIA LA DERNIERE CARTOUCHE DE TAYLOR

"Elle fait non, non et non, la poupée elle fait non".

Ce refrain de Michel Polnareff résumerait à merveille l'Etat de pourrissement de la situation libérienne. Les rencontres (historiques) avortées, des cessez-le-feu violés, la crise libérienne ressemble à bien d'égards au mythe de Sisyphe : l'éternel recommencement. Le plus grand perdant des attermoissements des politicards, demeure le peuple libérien.

Martyrisé dans sa chair, humilié et meurtri, il a désormais le regard rivé sur le Néant, après le demi-échec de la rencontre d'Akosombo et la reprise des hostilités.



... Ils ont écrit en lettres de sang et de feu leurs noms dans le panthéon de l'horreur...

Depuis le début de la guerre en décembre 1989, on a enregistré, selon l'ONU, près de 150 000 morts et 2 millions d'exilés, plongeant ainsi ce pays naguère prospère dans la désolation.

Exacerbée par les clivages ethniques, la guerre civile libérienne est devenue un boulet que l'Afrique de l'Ouest traîne aux pieds. Charles Taylor s'appuyant sur les grios et manos ; les fidèles de Doé sur les mandingos et Krahan. Des Etats apportant leur soutien à des camps; le tout donne un véritable cocktail explosif.

A Akosombo, seul le Front patriotique de Taylor, l'ULIMO d'Alhaji Kroma et l'AFL de Bowen Hezekia ont pris part aux discussions. Par contre

la force de défense du Lafo (LDF) le conseil pour la paix au Libéria (LPC), et l'aile dissidente du NPFL n'ont pas pris part à cette rencontre. Ainsi, disent-ils, les accords signés ne les engagent pas.

Au même moment où les trois fractions étaient en discussion au Ghana, la guerre avait repris de plus belle au pays. Surtout dans le fief de Taylor à Gbangna (160 km au Nord-Est de Monrovia).

Forte de 20 000 hommes et en poste depuis 1990, l'ECOMOG doit avoir ses objectifs redéfinis pour permettre une meilleure transition.

Tant qu'une partie des factions la soupçonnera de partialité, la guerre ne pourra que s'éterniser. Ennorgueilli par son succès militaire, Charles Taylor détient pour une grande part la clé du drame libérien. Rien ne pourra se faire sans lui.

La guerre d'usure dans laquelle il s'est engagé peut se retourner contre lui à la longue. Il suffira simplement que toutes les autres factions se regroupent en un Front anti-Taylor. Dans l'immédiat, cela n'est guère envisageable au vu des rancœurs tenaces enfouies en chacun et de l'obsession du pouvoir. Chacune des factions ne veut qu'une seule chose; le pouvoir. Tout le pouvoir. Rien que le pouvoir.

Aux prix de meurtres et tragédies humaines.

Pour Taylor, deux scénarios se redessinent. Le premier, il continue la guerre. Mais jusqu'à quand? Le deuxième, il accepte de rentrer dans les rangs. Ce qui signifierait sa mort politique. Eventualité qu'il n'acceptera jamais. On ne fait pas 5 ans de guerrilla pour s'effacer brusquement. Surtout qu'on tient militairement le pays.

Le cas des chefs militaires libériens ressemble à tous ceux qui veulent rentrer coûte que coûte dans l'histoire. Tout comme les bouchers de Mogadiscio, les Habré, Amin Dada et consorts, ils ont écrit en lettres de sang et de feu leurs noms dans le panthéon de l'horreur et de la bêtise humaine. L'histoire ne les oubliera pas, car ils y sont rentrés par la petite porte.

CHEICK ATICK

Le projet de budget 1995 à l'ADP

Le gouvernement vient de déposer le projet de budget 1995 à l'Assemblée des Députés du Peuple. Ce projet qui comporte les propositions de recettes et des dépenses de l'exécutif pour 1995, a été élaboré dans le difficile contexte de la dévaluation du franc cfa et de la crise qui frappe l'économie mondiale.

"Accroissement des ressources propres, compression des dépenses de fonctionnement et rationalisation des choix d'investissement" tels sont les grands axes traditionnels de notre politique budgétaire que le chef de l'Etat a rappelé dans la circulaire budgétaire 1995, pour plus de réalisme et de rigueur dans les prévisions en matière de recettes et de dépenses.

Recettes

Pour l'exercice budgétaire 1995, l'exécutif s'était fixé pour objectif d'intensifier les efforts de recouvrement en vue d'améliorer les recettes par rapport aux années antérieures. Ce défi n'a pu être relevé et le Conseil des ministres a en définitive estimé les produits et revenus du budget de l'Etat à 294 602 131 000 FCFA. Par rapport aux prévisions de 1994 qui étaient de 296 729 255 000 FCFA, les propositions à venir connaissent un léger fléchissement, même si les recettes propres ont connu une petite dynamique de croissance.

Dépenses

En matière de dépenses, l'esprit de la circulaire budgétaire a été respecté. A ce niveau, la préoccupation du gouvernement au moment de l'élaboration du projet de budget a été de sérier les besoins tout en faisant preuve de réalisme, d'objectivité et de rigueur dans les propositions de dépenses. Le total des charges du budget proposé par l'exécutif pour la gestion 1995 s'élève à 362 798 273 000 FCFA. Cette proposition est en baisse par rapport à celle de 1994 qui avait été fixée à 373 879 696 000 FCFA. En dépit de ce fléchissement, les charges de la dette publique, les dépenses de personnel et les dépenses de matériel, ont connu une légère hausse.

Déficit prévisionnel

Malgré le fait que les dépenses aient été arrêtées au strict minimum et que les prévisions de recettes aient été établies avec réalisme et prudence pour faire face à l'environnement économique défavorable, le projet de budget 1995 dégage un déficit prévisionnel de 68 196 142 000 FCFA. Cette disproportion entre les prévisions de dépenses et les prévisions de recettes qui exprime le besoin de financement de l'exercice 1995, contribuera à coup sûr à enrichir les débats qui interviendront dans les jours à venir à l'ADP sur l'examen et le vote de la loi de finances pour l'exécution du budget gestion 1995.

Massa

Le port du foulard islamique à l'école constitue-t-il une remise en cause de la laïcité?

Portera, portera pas? Ainsi pourrait-on résumer le débat qui oppose actuellement en France partisans et adversaires du port du foulard islamique dans les établissements publics. Guerre de religions ! crient les laïcs. Dans tous les cas la circulaire Bayrou a tranché. Le foulard islamique ne sera plus admis dans les établissements en France.

Pour qui suit l'actualité, il est question ces derniers temps en France, d'interdiction de port de "signes ostentatoires" dans les établissements primaires et secondaires.

Et chaque jour que Dieu fait, les médias occidentaux (RFI en tête) font écho d'expulsions de jeunes filles par des responsables d'établissement en France. La raison d'expulsion de ces jeunes filles musulmanes (pour ne pas dire leur crime) est généralement la même : refus d'enlever le voile islamique à l'école. Mais si le problème du voile islamique défraie actuellement la chronique en France, il est important de savoir que le débat sur la question ne date pas de cette année. Depuis l'affaire du foulard qui, en 1991 avait ébranlé la France toute entière, un débat latent oppose partisans et adversaires de l'interdiction du voile islamique dans les écoles françaises sans que les instances judiciaires ne tranchent sur la question. Mais cette année la France a décidé d'officialiser sa position sur la question par l'entremise de son ministre de l'Education Nationale monsieur François Bayrou. En effet une circulaire émanant de ce dernier et adressée aux chefs d'établissements secondaires préconisait l'introduction dans les règlements intérieurs de ces écoles d'une disposition interdisant le port de "signes ostentatoires" notamment d'ordre religieux. Depuis le 20 septembre 1994 donc, date de la circulaire Bayrou, la France a dit non au nom de la laïcité et d'une certaine volonté d'intégration républicaine au foulard islamique. Elle a peut être ses raisons, "que la raison de laïcité ignore" car pour qui connaît la position actuelle de la France à l'égard de l'islam (expulsion d'imams, soutien ferme au régime algérien dans sa lutte contre les islamistes) une telle décision ne surprend vraiment personne. Que la France interdise donc le voile dans ses établissements cela semble donc se comprendre et répond à une certaine logique ; mais que des jeunes filles musulmanes soient harcelées et menacées d'expulsion par

des chefs d'établissements au pays des hommes intègres, cela ressemble à un rêve.

Pourtant il semble qu'ici au Burkina, certains individus notamment des responsables d'établissements soient tentés par l'aventure de monsieur Bayrou et interdisent aux jeunes filles porteuses de voile l'accès des salles de cours. De tels comportements qui n'obéissent qu'à des humeurs purement personnelles ne sont que le résultat logique de la campagne d'intoxication des consciences, et surtout de dénigrement du menée par les médias occidentaux contre l'islam. Car à notre connaissance aucun texte officiel n'autorise un chef d'établissement à prendre de telles mesures qui traduisent une fois de plus la volonté perpétuelle des africains à vouloir copier tout ce qui vient de l'occident. Mais attention ! La France n'est pas le Burkina. Cette campagne d'intoxication est tellement bien orchestrée que

même des musulmans sont en train de tomber dans le piège des ennemis de l'islam par manque de discernement. En effet, il n'est pas rare par ces temps d'entendre des musulmans et très souvent des "musulmanes" soutenir ouvertement la tentative actuelle d'interdire le port du voile dans les établissements sous le naïf prétexte de la laïcité ou de la neutralité de l'école. A ces musulmans nous disons qu'il faut toujours juger l'islam "sur pièces" et non sur des "a-priori", car le bon musulman c'est avant tout celui qui juge entre les gens d'après ce que Dieu a fait descendre : (coran 5.V 49). Il faut toujours répondre aux questions religieuses par les textes religieux et non par ses propres passions.

Le voile islamique un vêtement de piété

Que dit donc l'islam du foulard? Comme tous les autres éléments de l'habillement humain, le voile fait parti des vêtements que Dieu a donné aux hommes pour couvrir leur nudité comme le dit le verset 26, du chapitre 7 du coran. "Fils d'Adam! Nous vous avons donné des vêtements pour cou-

PLUS DE FOULARDS DANS LES ECOLES FRANCAISES

Le 20 septembre dernier, le ministre français de l'Education Nationale, monsieur François Bayrou a adressé aux chefs d'établissements secondaires, une circulaire. Ce texte préconise dans ses grandes lignes, l'introduction dans les règlements intérieurs, d'une disposition interdisant le port de "signes ostentatoires" dans les établissements. Ce que la circulaire Bayrou qualifie de "signes ostentatoires", ce ne sont ni les collants, ni les jeans, ni les mini-jupes et autres vêtements sexy, mais le foulard islamique et dans une moindre mesure la Kippa juive et les croix.

La circulaire Bayrou, en interdisant le port des signes religieux dont notamment le foulard islamique s'inscrit en faux contre les impératifs de la liberté d'expression et de la tolérance. Elle refuse la diversité et remet en cause le principe de la laïcité comme le fait remarquer le philosophe Roger Garandy : "c'est

gravement violer la laïcité que de parler comme le fait la circulaire Bayrou, de "signes ostentatoires". En réalité, ce n'est pas le foulard lui même qui dérange, mais le dynamisme de son idéologie. En effet, derrière le débat sur les signes religieux, il y a une gigantesque hypocrisie. Cette hypocrisie dissimulée sous les arguments de la laïcité n'est rien d'autre que le refus de l'islam et de sa culture.

Guerre de religion? affrontement entre civilisation judéo-chrétienne et musulmane? refus de la diversité? exclusion? dans tous les cas, le foulard islamique ne fera plus partie du paysage scolaire en France, contrairement à la Grande Bretagne où les jeunes musulmanes sont autorisées à rester couvertes en classe et même, à ne pas suivre les cours à même de heurter leurs convictions religieuses.

Massa

vrir votre nudité et des ornements. Mais le vêtement de la piété est meilleur encore". Le foulard islamique a donc pour fonction première de couvrir celle qui le porte. Le port du foulard obéit à une recommandation divine énoncée au verset 33 du chapitre 59 en ces termes. "Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyantes de ramener sur elles leurs grands voiles. Elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est pardonneur et miséricordieux".

Le port du voile ne répond donc pas à une volonté de l'homme ou du mari, mais une volonté divine et la musulmane qui le porte se soumet à Dieu et à son prophète et non à son père ou encore à son mari. Ce mot soumission que ne veulent d'ailleurs pas entendre les détracteurs de l'islam qui qualifient le voile de signe d'asservissement de la femme (Le Figaro n° 15610 du 27 octobre 1994).

Dieu dit aux croyants et aux croyantes de baisser leur regard et de garder leur chasteté (coran 24, verset 30 et 31). Aux croyantes, il dit au prophète de dire "de ne montrer leur atouts (parures) qu'à leur mari ou à leur père... (24, 31). Ceux qui demandent aux filles musulmanes d'oter leur foulard ne veulent en fait les voir que comme les autres filles. Ils prétendent qu'en classe chacun doit rester neutre. Mais combien de filles aujourd'hui se présentent-elles neutres dans une salle de cours?

99% d'entre elles portent soit une peruke soit des mèches. On dira que ce ne sont pas là des signes. Mais il y a des gens que cela choque. Ceux-là ont-ils le droit d'interdire ces coiffures dans les classes? Dieu dit que le voile permet de distinguer la femme musulmane des autres femmes mais cela ne veut nullement dire comme le prétend le Figaro (même numéro) que le foulard exclut la femme musulmane de la société. Le médecin qui porte sa blouse à l'hôpital ne s'exclut aucunement de son milieu de travail. On le dis-

tingue de ses malades, cependant qu'il est le plus proche d'eux. Il faut éviter certaines confusions qui tentent de mettre le foulard islamique sur le même plan que le Képi que porterait un élève, ou encore le petit bonnet qu'arborerait un jeune musulman en classe. On n'a jamais vu un élève refuser d'enlever son bonnet en classe sous prétexte que c'est un vêtement religieux.

"Derrière le voile se trouve une conviction, une vision du monde".



*Foulard islamique :
une entorse à la laïcité ?*

Le prétexte de la laïcité, un argument fallacieux

L'argument qui veut donc qu'on enlève le foulard à l'école au nom de la laïcité est tout simplement fallacieux. Il manque d'objectivité et surtout de pertinence car remettant en cause les principes de base même de la laïcité qui garantit la liberté confessionnelle à tous les citoyens. Par liberté confessionnelle le musulman n'entend pas le seul fait de prier, de jeuner ou d'aller à la Mecque, car l'islam ne se limite pas à la mosquée. Plus qu'une religion, c'est un mode de vie, une cultu-

re, une civilisation et la laïcité à notre connaissance est également pour le respect des différences. Il faut éviter de se cacher derrière les arguments du genre: l'école est laïque, chacun doit être neutre pour éviter de violer les droits individuels qui sont garantis par notre constitution laïque. L'école est laïque cela est vraie et aucun burkinabè ne demande à ce qu'elle soit confessionnelle, du moins pour l'école publique.

Le contenu de l'enseignement est laïc également et personne ne remet cela en cause, mais ce contenu n'a pas à imposer une vision du monde. Le rôle de l'école dans un état laïc ne consiste pas à former des laïcs encore moins des athées, mais l'objectif de l'école c'est de créer une "ambiance" de fraternité, de tolérance, de solidarité ou les diversités nationales se reconnaissent dans la justice, l'égalité et le respect mutuel. Il faut surtout éviter au mieux les transpositions aveugles et très souvent choquantes qui entraînent des querelles inutiles qui n'ont d'autres conséquences que d'émeuter le peuple et le dévier de ses vraies préoccupations.

Les victimes inconscients de la campagne de haine et de dénigrement de l'islam par les médias occidentaux, doivent d'ailleurs savoir que même en France l'interdiction du foulard à l'école ne fait pas l'unanimité.

Le conseil d'Etat Français par exemple estime qu'il n'est pas permis de l'interdire (Figaro n° 15610 du 27 octobre 1994). Même des hommes d'église qui savent que le voile n'est pas une pratique qui date du temps du prophète Mouhammad (Saw) s'élèvent contre la circulaire Bayrou. Peut-être se rappellent-ils maintenant de ces paroles de la Bible: "si la femme ne se voile pas, qu'elle se coupe les cheveux. Mais s'il est vilain qu'une femme se coupe les cheveux ou se rase, qu'elle se voile". (Première Epître de Paul aux corinthiens 11-6). A propos justement de cette mesure d'interdiction du foulard islamique. Mgr Gaillot évêque d'Evreux dit ceci dans le n° 15610 du Figaro: "Exclure des jeunes filles d'un lycée parce qu'elles portent le voile islamique va à l'encontre du principe de l'intégration. Dans ce cas l'école publique ne joue plus son rôle d'exemple de tolérance. Il faut apprendre à respecter les gens dans leurs traditions culturelles et religieuses. Kippa, croix et voile islamique peuvent cohabiter sans aucun problème".
D'autres personnalités notamment

des libres penseurs et des écrivains estiment également que l'interdiction est une décision injuste. Monsieur Guy Sorman, écrivain et directeur de la Revue Esprit libre affirme : "ceux qui brandissent la laïcité sont en effet des chrétiens refoulés. Ils n'acceptent pas que la France soit le pays de la diversité, qu'il ait chez nous quatre millions de musulmans". Les événements des derniers temps en France, amènent vraiment à douter de la sincérité des autorités françaises d'interdire les signes religieux au nom d'une certaine intégration républicaine. Monsieur Roger Garaudy, écrivain et communiste bien connu convertit à l'islam parle de "bruit orchestré par une volonté politique:...Tout se passe comme si Pasqua était ministre de l'Education Nationale". Au moment où la France victime d'un certain intégrisme Républicain ou d'un Fanatisme laïque se livre à cette guerre contre les musulmans, certains pays européens font par contre preuve d'une grande tolérance à l'égard des minorités religieuses. C'est le cas de

même en France certaines régions tolèrent le voile dans les établissements. "En Alsace, nous avons l'habitude de voir avec la présence des signes religieux. Si on les interdisait, cela poserait quelques problèmes" affirme monsieur Alain Boyer ancien chargé des cultes au ministère de l'Intérieur, qui a été professeur dans la région de l'Alsace.

Se cacher donc derrière les arguments de la laïcité, de la neutralité de l'école ou encore de la démocratie, pour interdire le port du foulard islamique à l'école, relève tout simplement d'une volonté délibérée de violer impunément les libertés individuelles des citoyens. Les musulmans qui affirment que le port du voile n'est pas un signe de foi doivent savoir qu'il n'y a pas de musulmans "modérés" ni de musulmans "intégristes", mais qu'il y a tout simplement des musulmans. Il faut éviter de semer de la confusion dans les esprits et se conformer aux principes islamiques.

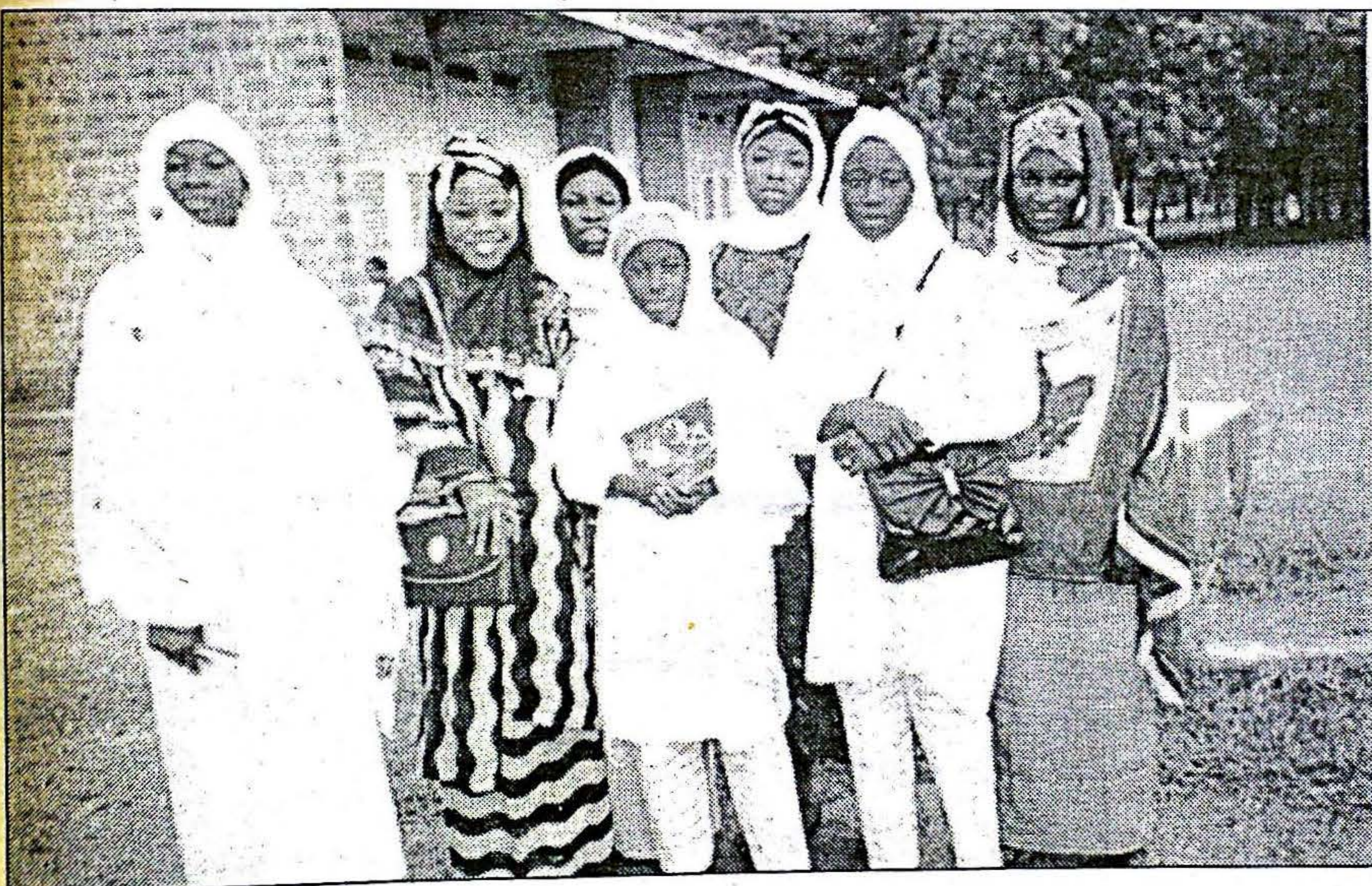
Le coran précise d'ailleurs "juge entre

vous a recommandé de faire, faites le dans la mesure de vos possibilités". Ceux qui n'ont pas réussi à faire porter le voile et celles qui ne sont pas parvenues à le porter restent des musulmans, mais doivent reconnaître objectivement que leur degré de foi ne leur permet pas encore de répondre à cette injonction: une telle position est plus sage, plus honnête et plus responsable à notre sens que celle qui consiste à déclarer au gré de ses passions que le foulard islamique n'est pas un signe de foi. Aucun musulman n'a le droit d'obliger les autres à porter le voile car le coran affirme qu'il n'y a pas de contrainte en religion. Dans le même sens, c'est pratiquement anti-islamique d'abroger les versets de Dieu au gré de ses humeurs.

Quant aux chefs d'établissements qui au nom de la laïcité veulent obliger les jeunes filles musulmanes à oter leur foulard, il faut qu'ils commencent d'abord par demander aux autres filles de s'habiller pour venir à l'école. Cela éviterait à nos établissements d'être des lieux de formation de Star du sexe à la Madona; où les attentats à la pudeur sont devenus des choses normales. La laïcité ne doit pas servir de prétexte pour réveiller des démons qui ne demandent vraiment qu'à dormir tranquille. La laïcité au Burkina Faso n'a pas la même histoire que la laïcité en France. Chacun de nos deux pays a ses réalités. Jules Ferry l'un des fondateurs de la laïcité confiait à Jean Jaurès "mon but est d'organiser l'humanité sans Dieu" et nous ne pensons pas que ce soit le but de la laïcité au Burkina Faso.

Nos autorités doivent donc prendre des dispositions pour éviter que les chefs d'établissements imbus de laïcité à la Bayrou, ne créent de confusions dans nos écoles. Le Burkina Faso n'est pas la France !

Hassan Aziz



"Dis aux croyantes ... de rabattre leurs voiles sur leurs poitrines (24/31 coran)"

la Grande Bretagne où les 1,5 million de musulmans vivent en parfaite harmonie avec les dizaines de millions de britanniques des autres confessions. Les jeunes filles musulmanes y sont même autorisées à rester couvertes durant les heures de classe. Elles peuvent même s'abstenir de certains cours qui peuvent heurter leurs convictions religieuses. C'est vraiment là l'exemple d'un pays démocratique et "civilisé". Il est également important de souligner que

eux d'après ce que Dieu t'a fait descendre comme révélation et ne te conforme pas à leur désir. Prends garde qu'ils n'essayent de t'écouter d'une partie de ce que Dieu t'a révélé". Le port du foulard obéit à une injonction divine et en la matière chaque musulman doit essayer de se conformer aux recommandations divines selon ses possibilités. Le prophète Mouhammad (paix et salut sur lui) dit dans un hadith "ce que Dieu vous a interdit, abstenez-vous en, ce qu'il

**La recherche
du savoir est un
devoir pour tous
musulmans
et toutes
musulmanes
(Hadith)**

CINEMA

Deux ans après "Samba TROA-RE", Idrissa OUEDRAOGO est de retour avec son nouveau-né : "le cri du cœur", c'est le sixième long métrage de 'un des cinéastes africains les plus prolifiques.

« Le cri du cœur » pour Idrissa OUEDRAOGO est un nouveau défi. Il le signifie lui-même à la revue cinématographique du FESPACO, "le cri du cœur consiste en un pas en avant dans ma carrière" d'une durée de 90 minutes et tournée en grande partie à Lyon. Le cri du cœur retrace la quête pathétique d'une stabilité morale et physique d'un jeune garçon. Moctar, c'est son nom a dix ans. Il reçoit de Paris une lettre de son père Ibrahim. Moctar se sent bouleversé, la raison : son père demande à la famille de le rejoindre en France. Des question s'entrechoquent dans l'esprit du petit Moctar. Partir ? ne pas partir ? Dans des rôles tenus par Alix Descas et félicité Wouassi "le cri du cœur" émeut et interpelle sur des sujets comme l'immigration et ses avatars.

Cheik Atick

L'APPEL

Bimestriel islamique de formation et d'information générales.

Récépissé
N° :2010/MIJ/CA-TGI/OUA/P.F.

Directeur de publication
Abibou Thiombiano
Administration - Rédaction -
Abonnement
01 BP 5716 Ouagadougou 01
Tél.: 30-00-63

Photocomposition-Impression :

AICD
01 BP 5536 Ouagadougou 01
Tél.: 30-74-53

IDRISSA OUEDRAOGO EST DE RETOUR

**Idrissa OUEDRAOGO
en bref**

Né en janvier 1954 à Banfora (441 kms à l'Ouest de Ouaga) Idrissa OUEDRAOGO est très tôt piqué par les virus du 7è art. Il entre à l'Institut africain cinématographique (INAFEC) de Ouagadougou. Mais il vise une formation de haut niveau. Aussi après un intermède au centre national, il s'envole pour l'URSS, mais c'est l'IDHEC à Paris qu'il terminera sa formation par un D.E.A.. Depuis 1981, date de sa première production, Idrissa OUEDRAOGO n'a plus arrêter de produire des films. Il est avec le Malien Adama DRABO, le Mauritanien Abderahmane CISSOKO, les nouveaux porte-flambeaux du cinéma au sud-du sahara. Son plus grand sacre demeure pour l'instant "Tiläï" (grand prix de CANNES/92) et Etalon de Yennega au FESPACO 91. Il a depuis deux ans sa propre maison de production basée à Paris " les films de la plaine".

FILMEGRAPHE

- Poko court métrage 1981 (prix du FESPACO/81)
- Les écuelles court métrage 1983
- Les funérailles du Mogho Naba C.M. 1983
- Ouagadougou , Ouaga deux roues CM 1984
- Issa, le Tisserand CM 1985
- Yam-daabo (le choix) long métrage 1986.
- Yaaba long métrage 1988.
- Tiläï L.M. 1989 - Etalon de yennega FESPACO/91 et grand prix CANNES 1992.
- Karim et Sala L.M. 1990.
- Samba TRAORE L.M. 1992.
- Le cri du cœur L.M. 1994

Cheick Atick

L'APPEL,
C'EST DES TARIFS ETUDIES POUR VOS
ANNONCES
Tél.: 30-00-63
01 BP 5716
Ouagadougou 01.

BONNES PAROLES, PAROLES CHOISIES

Hadices extrait de "quarante paroles du Prophète, quarante parole d'Ali"

(1) "Attachez-vous aux pauvres car ils possèdent de grandes richesses le jour du jugement"

(2) Abandonne toute parole inutile, ne parle que dans le mesure de tes besoins

(3) La mort suffit comme avertissement, la piété suffit comme richesse, l'adoration suffit comme occupation.

(4) Prenez garde de l'attitude de dévotion hypocrite, c'est le fait d'être vu en apparence rempli de crainte envers Dieu alors que le cœur n'a aucune crainte.

(5) N'accomplis aucun bien par ostentation, et ne le laisse pas par honte.

(6) Qui croit en Dieu et au jour du jugement, qu'il tienne donc les promesses qu'il fait.

(7) Servir ta femme est une aumone

Versets :

Sourate 8 verset 2 : "les croyants sont uniquement ceux-là dont les cœurs remplissent de crainte à l'évocation de Dieu, qui lorsqu'on leur récite ses versets, en acquièrent davantage la foi et s'en remettent à leur Seigneur"

Sourate 31 verset 14 : "Nous avons recommandé à l'homme ses deux géniteurs. Sa mère l'a porté en allant d'affaiblissement en affaiblissement. Son sevrage se fait au bout de deux ans. Rends grâce à moi et à tes géniteurs"

Sourate 20 verset 132 : "Ordonne à ta famille de pratiquer la prière et attache-toi si fortement avec endurance. Nous ne te demandons aucune substance ; c'est nous qui tasserons la tienne et l'avenir est la piété"

Ils ont dit

"Qu'est donc étrange l'apathie de ceux qui jalouent les corps sains".

(le compagnon Ali).

"S'ils n'étaient pas morts ici, il seraient morts ailleurs et au même moment" (le Roi Fahd a propos des morts du pèlerinage).

"Il serait difficile d'imaginer une gestion désastreuse de la planète que celle à laquelle ont abouti 5 siècles de progrès selon l'expression occidentale" (Roger Garandy).

Une selection de Saïd

Informations utiles

Ouagadougou

Pompiers (18) 30-69-47/48

Hôpital Amb. 30-65-44

Police secours : 30-63-83/71-00

Gendarmerie : 30-68-13

ONEA : 30-60-73

Radio-télé : 30-66-24/27

SONABEL : 30-61-00/63-39

HFM : 30-85-47/31-28-58

Radio (AC) 31-60-60

Transports

Aéroport : 30-65-15/19

Air Afrique : 31-37-08

Air Burkina : 33-67-63

Air Ivoire : 30-62-07

Air Algérie : 31-23-01

Air France : 33-40-61/30

Aéroflot : 30-71-29

SCFB : 30-72-16

Faso Tours : 30-74-87

SOGEBAF : 30-36-27

Bourro & Frères : 31-07-16

Sans frontière : 30-46-75

Les rapides (Taxis) : 31-43-43

Les pharmacies de gardes

NOVEMBRE

05-12 : Carrefour, Diawara, Hôpital, Kadiogo, Wende-Kuuni, Tibo Vidal, Rivage.

12-19 : Wend-Denda, Amitié, Ecoles, Providence, Béthania, Dunia, Keneya.

19-26 : Avenir, Nouvelle, Périphérique, St-Lazare, St-Michel, Kaboré, Siloé.

26-03 : Benkadi, Liberté, Progrès, Talba, Espoir, Paix, Sahel.

DÉCEMBRE:

03-10 : Fraternité, Jeunesse, Kamin, Maignon, Naaba-Koom; Savane, Sud.

10-17 : Carrefour; Diawara; Hôpital; Wende-Kuuni; Tibo; Vidal; Rivage.

17-24 : Wend-Denda, Amitié, Ecoles, Providence, Béthania, Dunia, Keneya

24-31 : Avenir, Nouvelle, Périphérique, St-Lazare, St-Michel, Kaboré, Siloé.

“Distrayez-vous et jouez, je déteste qu'on dise que votre religion est rigide”
(HADITH).

Mot caché n° 000

Sharif Souley

“Oiseaux”

Mot de 5 lettres

Albatros - Balbuzard - Butor
Chouette - Cygne - Echasse -
Eider - Hironnelle - Oil - Pic -
Pigeon - Pingouin - Pinson -
Serin - Sittelle - Sterne - Torcol
- Troglodyte

H	P	I	N	G	O	U	I	N	B
C	I	P	N	I	R	E	S	E	A
Y	G	R	N	O	S	N	I	P	L
G	E	L	O	C	R	O	T	U	B
N	O	A	E	N	R	E	T	S	U
E	N	I	R	E	D	I	E	L	Z
E	S	S	A	H	C	E	L	E	A
S	S	O	R	T	A	B	L	A	R
C	H	O	U	E	T	T	E	L	D
T	R	O	G	L	O	D	Y	T	E

Mots croisés n° 000

	1	2	3	4	5
I -					
II -					
III -					
IV -					
V -					

Horizontalement

I - Ver à soie atteint de flacherie II - Enseignement III - Relatif à un axe IV - Qualification précédant un nom propre d'homme en style juridique. V - Grille armée de pointes à l'entrée d'une forteresse.

Verticalement

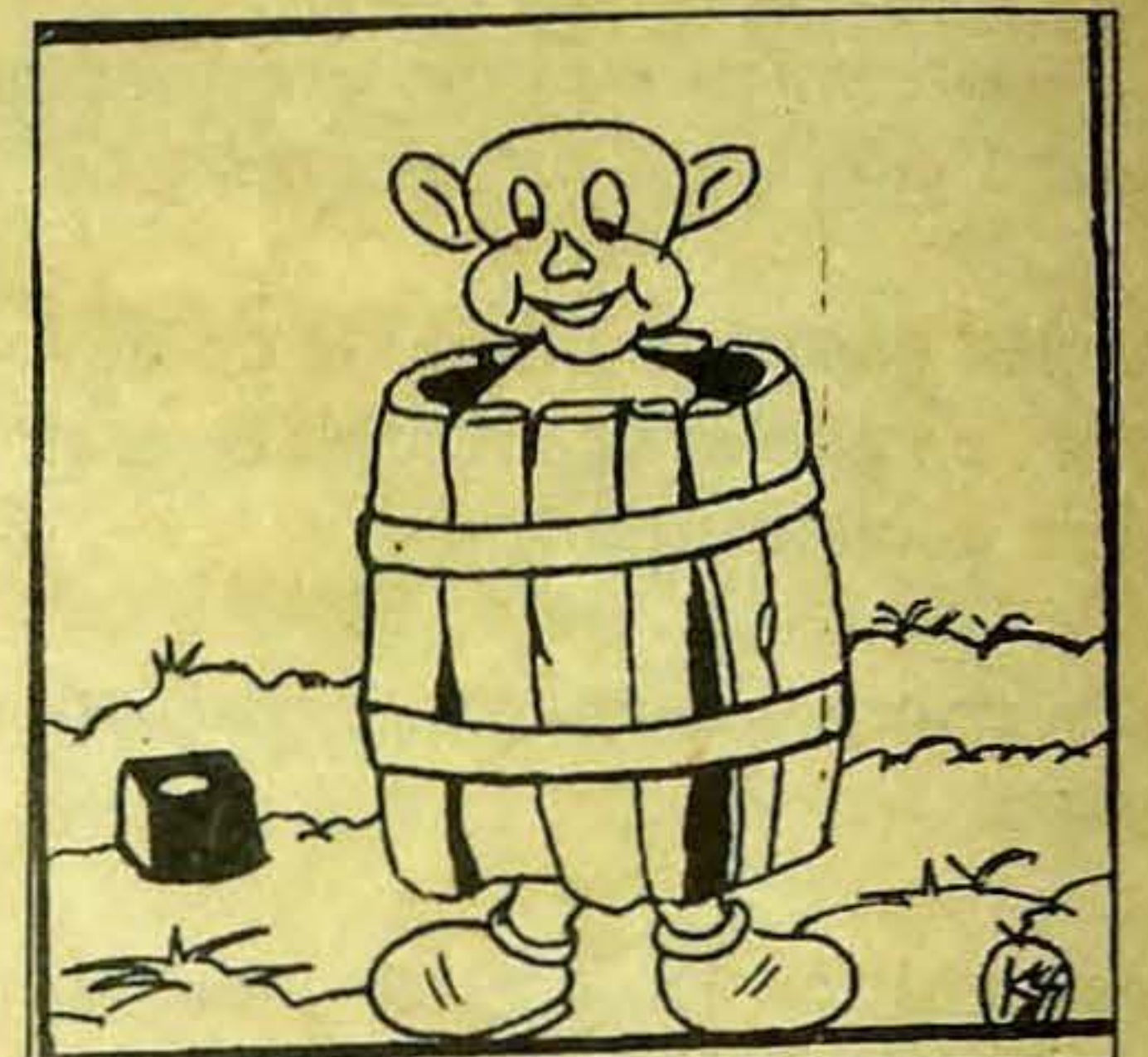
1 - Eclair pour prise de vue photographique
2 - Unité du lexique 3 - Alliage de fer et de carbone 4 - Arbres résineux d'Amérique
5 - Arbre

Mots en croix n° 000

Trouvez les lettres qui manquent pour compléter les mots qui forment la croix.

			C	R	P			
			O	E	R			
			N	C	E			
S	U	B				T	E	R
C	O	M				U	R	S
A	L	L				C	E	S
				R	T	T		
				E	I	E		
				R	F	R		

LES 5 DIFFERENCES



Solution

1 - Bosse sur la tête - 2 - Cube - 3 - Semelle droite - 4 - Herbes à droite - 5 - Oreille droite

S.S

POUR VOS ABONNEMENTS

UNE SEULE ADRESSE

L'APPEL

01 BP 5716
OUAGADOUGOU 01
BURKINA FASO
Tél.: (226) 30-00-63

Les solutions dans le n° 001 Incha'Allah